

AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection

Numéro SIRET : **47980781000045**

Code APE : **8010Z**

1 Quai Colbert - Bâtiment D
30240 LE GRAU-DU-ROI

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉ AU 31/12/2025

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan et Resultat ANC2022 06	2
Soldes interm gestion ANC2022 06	6
Bilan détaillé ANC2022-06	7
ACTIF	7
<i>Immobilisations financières</i>	<i>7</i>
<i>Stock et en-cours</i>	<i>7</i>
<i>Créances</i>	<i>7</i>
<i>Autres créances</i>	<i>7</i>
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	<i>7</i>
PASSIF	8
<i>Capitaux Propres</i>	<i>8</i>
<i>Réserves</i>	<i>8</i>
<i>Autres fonds propres</i>	<i>8</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>8</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>8</i>
Compte de résultat détaillé ANC2022-06	9
Annexes ANC2022 06	11
EspListeImmos	20
Liasse 26 IS RN	22

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 47 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	73 028,03 Euros
chiffre d'affaires	269 376,45 Euros
résultat net comptable	-12 973,35 Euros

Fait à FEYZIN
Le 21/04/2026

Signature de l'Expert Comptable



Marie Laure DE CAROLIS
Cabinet E.C. DE CAROLIS Sarl

Bilan et Résultat ANC2022 06

AN2V Association Nationale de la VidéoProtection		
BILAN ACTIF ANC2022-06		
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025		Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	355	355				
Autres immobilisations incorporelles	18 833	12 233	6 600	9,04	8 800	2,05
Immobilisations corporelles						
Autres immobilisations corporelles	19 793	11 745	8 048	11,02	12 659	2,96
Immobilisations financières						
Participation	5 100		5 100	6,98	5 100	1,19
Total de l'actif immobilisé (III)	44 081	24 333	19 748	27,04	26 559	6,20
Stocks et en-cours						
Créances						
Créances clients et comptes rattachés	20 686		20 686	28,33	351 480	82,08
Autres créances						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 126		4 126	5,65	5 195	1,21
. Autres	17 760		17 760	24,32	18 212	4,25
Charges constatées d'avance	2 763		2 763	3,78	2 341	0,55
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	7 944		7 944	10,88	24 438	5,71
Total de l'actif circulant (IV)	53 280		53 280	72,96	401 665	93,80
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	97 361	24 333	73 028	100,00	428 224	100,00

E.C. DE CAROLIS Sarl

AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection

BILAN PASSIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital (dont versé :)				
Réserves				
Autres réserves	8 229	11,27	8 229	1,92
Report à nouveau	18 643	25,53	12 251	2,86
Résultat de l'exercice	-12 973	-17,75	6 392	1,49
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	13 898	19,03	26 871	6,27
Autres fonds propres				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts et dettes				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 764	12,00	14 149	3,30
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	16 784	22,98		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 562	22,68	26 976	6,30
Dettes fiscales et sociales	17 019	23,30	74 827	17,47
Produits constatés d'avance			285 400	66,65
TOTAL DES DETTES (III)	59 130	80,97	401 353	93,73
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	73 028	100,00	428 224	100,00

E.C. DE CAROLIS Sarl

AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection
COMPTE DE RESULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
Produits d'exploitation						
Production vendue	269 376	100,00	319 111	100,00	-49 735	-15,58
Montant net du chiffre d'affaires	269 376	100,00	319 111	100,00	-49 735	-15,58
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	14 365	5,33	720	0,23	13 645	N/S
Autres produits	240	0,09	842	0,26	-602	-71,49
Total des produits d'exploitation (I)	283 981	105,42	320 673	100,49	-36 692	-11,43
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes (1)	178 892	66,41	180 645	56,61	-1 753	-0,96
Impôts, taxes et versements assimilés	2 790	1,04	3 160	0,99	-370	-11,70
Salaires	65 586	24,35	67 021	21,00	-1 435	-2,13
Cotisations sociales	33 300	12,36	39 560	12,40	-6 260	-15,81
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 811	2,53	6 478	2,03	333	5,14
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			14 365	4,50	-14 365	-100,00
Autres charges	9 431	3,50	1 323	0,41	8 108	612,85
Total des charges d'exploitation (II)	296 809	110,18	312 551	97,94	-15 742	-5,03
(1) Y compris :						
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-12 828	-4,75	8 122	2,55	-20 950	-257,93
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Produits financiers :						
Autres intérêts et produits assimilés	104	0,04			104	N/S
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et						
Total des produits financiers (V)	104	0,04			104	N/S
Charges financières :						
Intérêts et charges assimilées (3)	249	0,09	362	0,11	-113	-31,21
Total des charges financières (VI)	249	0,09	362	0,11	-113	-31,21
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-145	-0,04	-362	-0,10	217	59,94
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-12 973	-4,81	7 760	2,43	-20 733	-267,17
Total des produits exceptionnels (VII)						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Impôts sur les bénéfices (X)			1 368	0,43	-1 368	-100,00

E.C. DE CAROLIS Sarl

AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection

COMPTÉ DE RESULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025Présenté en Euros

COMPTÉ DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Total des Produits (I+III+V+VII)	284 085	105,46	320 673	100,49	-36 588	-11,40
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	297 058	110,28	314 281	98,49	-17 223	-5,47
BENEFICE OU PERTE	-12 973 Perte	-4,81	6 392 Bénéfice	2,00	-19 365	-302,95
(2) Dont produits concernant les entités liées						
(3) Dont intérêts concernant les entités liées						

E.C. DE CAROLIS Sarl

Soldes interm gestion ANC2022 06

AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

(Euros)

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	du 01/01/2025 au 31/12/2025 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Variation en % col.2	Variation en % col.3
Ventes de marchandises - Cout direct d'achat +/- Variation du stock de marchandises					
Marge commerciale (I)					
Taux de marge commerciale	%	%	%		
+ Production vendue	269 376	319 111	256 910	-15,58	24,21
+ Production stockée			11 000		100
+ Production immobilisée					
Production de l'exercice	269 376	319 111	267 910		
- Matières premières et approvisionnements consommés	6 458	8 333	8 333	-22,49	0,00
- Sous traitance directe					
Marge brute sur production (II)	262 918	310 778	259 577		
Taux de marge brute sur production	97,60 %	97,39 %	96,89 %		
Marge brute globale (I + II)	262 918	310 778	259 577		
Taux de marge brute globale	97,60 %	97,39 %	96,89 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	172 434	172 312	137 391	0,07	25,42
Valeur ajoutée produite	90 484	138 466	122 186		
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	33,59 %	43,39 %	45,61 %		
+ Subventions d'exploitation					
- Impôts, taxes et versements assimilés	2 790	3 160	4 874	-11,70	-35,16
- Salaires et traitements	65 586	67 021	78 873	-2,13	-15,02
- Cotisations sociales	33 300	39 560	35 665	-15,81	10,92
Excédent brut d'exploitation	-11 191	28 726	2 774		
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	-4,15 %	9,00 %	1,04 %		
+ Reprises sur amortissements et provisions	14 365	720	4 881	N/S	-85,24
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	6 811	6 478	11 139	5,14	-41,83
- Dotations aux provisions sur immobilisations					
- Dotations aux provisions sur actif circulant		14 365		100	N/S
- Dotations aux provisions pour risques et charges					
+ Autres produits de gestion courante	240	842	531	-71,49	58,57
- Autres charges de gestion courante	9 431	1 323	201	612,85	558,21
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	-12 828	8 122	-3 154		
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	-4,76 %	2,55 %	-1,18 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)					
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)					
+ Produits financiers de participations					
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances					
+ Autres intérêts et produits assimilés	104		1	N/S	100
+ Reprises sur provisions financières					
+ Différences positives de change					
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
- Dotations financières aux amortissements et provisions					
- Intérêts et charges assimilées	249	362	473	-31,21	-23,46
- Différences négatives de change					
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements					
Résultat courant avant impôts	-12 973	7 760	-3 626		
Résultat courant / chiffre d'affaires	-4,82 %	2,43 %	-1,35 %		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion			37 500		100
+ Reprises sur dépréciations et provisions					
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			43 627		100
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					
Résultat exceptionnel			-6 127		
- Participation des salariés aux résultats					
- Impôt sur les bénéfices		1 368		100	N/S
Résultat Net Comptable	-12 973	6 392	-9 753		
Résultat net / chiffre d'affaires	-4,82 %	2,00 %	-3,64 %		

Bilan détaillé ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procé	355	355			
205000 Concessions et droits similaires	355		355	355	
280500 Concessions et droits similaires		355	-355	-355	
Autres immobilisations incorporelles	18 833	12 233	6 600	8 800	- 2 200
208100 Mali de fusion sur actifs incorporels	7 833		7 833	7 833	
208110 Bases de données PO DO	11 000		11 000	11 000	
280810 Amort site internet		7 833	-7 833	-7 833	
280811 Amort base données PO DO		4 400	-4 400	-2 200	- 2 200
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles	19 793	11 745	8 048	12 659	- 4 611
218200 Matériel de transport	16 000		16 000	16 000	
218300 Matériel de bureau et informatique	3 263		3 263	3 263	
218400 Mobilier	530		530	530	
281820 Matériel de transport		8 944	-8 944	-4 944	- 4 000
281830 Matériel de bureau et informatique		2 271	-2 271	-1 660	- 611
281840 Mobilier		530	-530	-530	
Immobilisations financières					
Participations	5 100		5 100	5 100	
261100 Actions	5 100		5 100	5 100	
Total de l'actif immobilisé (III)	44 081	24 333	19 748	26 559	- 6 811
Stock et en-cours					
Créances					
Clients et comptes rattachés	20 686		20 686	351 480	- 330 794
411000 Clients	20 686		20 686	348 607	- 327 921
416000 Clients douteux ou litigieux				17 237	- 17 237
491000 Depreciations des comptes de clients				-14 365	14 365
Autres créances					
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 126		4 126	5 195	- 1 069
445660 TVA sur autres biens et services	3 666		3 666	1 135	2 531
445860 TVA sur factures non parvenues	460		460	4 060	- 3 600
Autres	17 760		17 760	18 212	- 452
455100 Cct AN2V Sas	17 228		17 228	17 228	
467200 Note de Frais A Truffet	532		532	983	- 451
Charges constatées d'avance	2 763		2 763	2 341	422
486000 Charges constatees d'avance	2 763		2 763	2 341	422
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	7 944		7 944	24 438	- 16 494
512100 Crédit Agricole compte courant	7 440		7 440	24 169	- 16 729
512200 Crédit Agricole compte livret	504		504	269	235
Total de l'actif circulant (IV)	53 280		53 280	401 665	- 348 385
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	97 361	24 333	73 028	428 224	- 355 196

Bilan détaillé ANC2022-06 (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Réserves			
Autres réserves	8 229	8 229	
106800 Autres reserves	6 950	6 950	
106830 Réserves de trésorerie	1 278	1 278	
Report à nouveau	18 643	12 251	6 392
110000 Report a nouveau - solde créditeur	18 643	12 251	6 392
Résultat de l'exercice	-12 973	6 392	- 19 365
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	13 898	26 871	- 12 973
Autres fonds propres			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL DES PROVISIONS (II)			
Emprunts et dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 764	14 149	- 5 385
164120 Emprunt CA 26700 euros	8 764	14 149	- 5 385
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	16 784		16 784
419100 Clts - Avanc. & acomp. recus sur cde	16 784		16 784
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 562	26 976	- 10 414
401000 Fournisseurs	13 802		13 802
401100 Fourn. - Achats de biens presta serv		2 616	- 2 616
408100 Fournisseurs	2 760	24 360	- 21 600
Dettes fiscales et sociales	17 019	74 827	- 57 808
428200 Dettes provisio. pour conges a payer	5 350	4 061	1 289
431000 Sécurité sociale	2 610	2 186	424
437300 Caisse retraite	571	545	26
437310 Prévoyance AGRR	301	294	7
437320 Mutuelle Areas	266	252	14
438200 Charges sociales sur conges a payer	2 341	1 574	767
438600 Autres charges a payer	59		59
442100 Prelev. a la souce (impot sur le revenu)	275	248	27
444000 Etat - Impôts sur les bénéfices		1 368	- 1 368
445510 TVA a décaisser	4 246	5 651	- 1 405
445711 Tva collectée 20.00%	1 000	58 540	- 57 540
447110 Taxe sur salaires		58	- 58
448200 Etat - Produits a recevoir		50	- 50
Produits constatés d'avance		285 400	- 285 400
487000 Produits constatés d'avance		285 400	- 285 400
TOTAL DES DETTES (III)	59 130	401 353	- 342 223
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (IV)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	73 028	428 224	- 355 196

Compte de résultat détaillé ANC2022-06

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits d'exploitation				
Production vendue	269 376	319 111	- 49 735	-15,59
706000 Prestations adhésions	183 420	200 741	- 17 321	-8,63
706100 Entrées salons	4 575		4 575	N/S
706120 Prestations book Pixel	58 890	63 448	- 4 558	-7,18
706131 Prestations ANVV		36 000	- 36 000	-100
706900 Prestations adhésions CEE	16 433	13 944	2 489	17,85
706920 Prestations Book Pixel CEE	6 059	4 978	1 081	21,72
Montant net du chiffre d'affaires	269 376	319 111	- 49 735	-15,59
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	14 365	720	13 645	N/S
781740 Reprises provisions clients	14 365		14 365	N/S
791400 TRANSF CHARGES AN VEHICULE		720	- 720	-100
Autres produits	240	842	- 602	-71,50
758000 Autres produits	240	842	- 602	-71,50
Total des produits d'exploitation (I)	283 981	320 673	- 36 692	-11,44
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes (1)	178 892	180 645	- 1 753	-0,97
604100 Prestations Exalto	6 458	8 333	- 1 875	-22,50
606140 Carburant	551	354	197	55,65
606300 Fournitures d'entretien et petit equip.	584	854	- 270	-31,62
606400 Fournitures administratives	339		339	N/S
613500 Locations mobilières		158	- 158	-100
614100 Charges locatives Vincennes	8 349	7 854	495	6,30
615500 Entretien réparation matériel	3 934	983	2 951	300,20
616000 Primes d'assurance	1 604	1 013	591	58,34
618300 Documentation technique		15	- 15	-100
618500 Frais de colloques, semin., confer	3 300	12 850	- 9 550	-74,32
622600 Honoraires	100 594	105 405	- 4 811	-4,56
622610 Honoraires expert comptable	2 325	2 200	125	5,68
623100 Annonces et insertions	6 663	3 568	3 095	86,74
623400 Cadeaux a la clientele	188	70	118	168,57
623600 Catalogues et imprimes	14 811	16 919	- 2 108	-12,46
625000 Deplacem. missions et receptions	8 634	7 056	1 578	22,36
625120 Déplacement Ariane Truffert	10 910	6 227	4 683	75,20
626000 Frais postaux et de télécomm.		337	- 337	-100
626100 Liaisons informatiques	1 410	1 558	- 148	-9,50
626110 Téléphone	984	938	46	4,90
626120 Internet	803	355	448	126,20
626130 Web services	1 909	1 789	120	6,71
627000 Services bancaires et assim.	455	748	- 293	-39,17
628100 Concours divers (cotisations)	4 086	1 060	3 026	285,47
Impôts, taxes et versements assimilés	2 790	3 160	- 370	-11,71
631800 Autres		30	- 30	-100
633300 Contrib. uniq. des employ. à form. prof.	99	1 031	- 932	-90,40
635111 Cotisation foncière des entrep	547	537	10	1,86
635140 Taxe sur les vehicules de societes	2 144	1 562	582	37,26
Salaires	65 586	67 021	- 1 435	-2,14
641100 Salaires appointements	64 297	63 840	457	0,72
641200 Conges payes	1 289	2 461	- 1 172	-47,62
641400 Indemnités et avantages divers	1 440	720	720	100,00
641900 Avantages en nature véhicules	-1 440		- 1 440	N/S
Cotisations sociales	33 300	39 560	- 6 260	-15,82
645100 Cotisations a l'urssaf	17 950	16 902	1 048	6,20
645300 Cotisations aux caisses de retraites	8 001	7 812	189	2,42
645400 Cotisations a Pole emploi	2 805	2 763	42	1,52
645800 Cotisations aux autres org. sociaux	776	954	- 178	-18,66

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
647100 Perco	3 768	11 128	- 7 360	-66,14
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 811	6 478	333	5,14
681110 Immobilisations incorp. et frais d'établ	2 200	2 249	- 49	-2,18
681120 Immobilisations corporelles	4 611	4 229	382	9,03
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		14 365	- 14 365	-100
681740 Créances		14 365	- 14 365	-100
Autres charges	9 431	1 323	8 108	612,85
654000 Pertes sur créances irrécouvrab.	9 430	1 320	8 110	614,39
658000 Autres charges	1	3	- 2	-66,67
Total des charges d'exploitation (II)	296 809	312 551	- 15 742	-5,04
(1) Y compris :				
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-12 828	8 122	- 20 950	- 257,94
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	104		104	N/S
768000 Autres produits financiers	104		104	N/S
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	104		104	N/S
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées (3)	249	362	- 113	-31,22
661100 Intérêts des emprunts et dettes	249	362	- 113	-31,22
Total des charges financières (VI)	249	362	- 113	-31,22
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-145	-362	217	59,94
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	-12 973	7 760	- 20 733	- 267,18
Impôts sur les bénéfices (X)		1 368	- 1 368	-100
695000 Impôts sur les bénéfices		1 368	- 1 368	-100
Total des Produits (I+III+V+VII)	284 085	320 673	- 36 588	-11,41
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	297 058	314 281	- 17 223	-5,48
BENEFICE OU PERTE	-12 973	6 392	- 19 365	- 302,96
(2) Dont produits concernant les entités liées				
(3) Dont intérêts concernant les entités liées				

Annexes ANC2022 06

AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 73 028,03 E.

Le résultat net comptable est une perte de 12 973,35 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 19/04/2026 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection
ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF
3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 44 081 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	19 188			19 188
Immobilisations corporelles	19 793			19 793
Immobilisations financières	5 100			5 100
TOTAL	44 081			44 081

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 24 333 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 388	2 200		12 588
Immobilisations corporelles	7 134	4 611		11 745
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	17 522	6 811		24 333

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	355	355	0	1 ans
Mali de fusion sur actifs incorpo	7 833	7 833	0	3 ans
Bases de données po do	11 000	4 400	6 600	5 ans
Matériel de transport	16 000	8 944	7 056	de 4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatiqu	3 263	2 271	993	de 3 à 4 ans
Mobilier	530	530	0	3 ans
TOTAL	38 981	24 333	14 648	

3.2 - Etat des créances = 45 336 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	45 336	45 336	
TOTAL	45 336	45 336	

AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection
ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Provisions pour dépréciation = E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	14 365			14 365	
Comptes financiers					
Total	14 365			14 365	

3.4 - Charges constatées d'avance = 2 763 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection
ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF
4.1 - Etat des dettes = 42 346 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	8 764	5 501	3 263	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	16 562	16 562		
Dettes fiscales & sociales	17 019	17 019		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	42 346	39 082	3 263	

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 10 510 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 760
Dettes fiscales & sociales	7 750
Autres dettes	
TOTAL	10 510

AN2V Association Nationale de la VidéoProtection
ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 269 376 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	269 376	100,00 %
TOTAL	269 376	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AN2V Association Nationale de la VidéoProtection

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	1	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	1	0

AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection
ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 2 763 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	2 763
TOTAL	2 763

8.2 - Charges à payer = 10 510 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	2 760
Fournisseurs(408100)	2 760
Dettes fiscales et sociales :	7 750
Dettes provisio. pour congés à payer(428200)	5 350
Charges sociales sur congés à payer(438200)	2 341
Autres charges à payer(438600)	59
TOTAL	10 510

AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection
RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
<i>a) Capital social</i>					
<i>b) Nombre d'actions émises</i>					
<i>c) Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
<i>a) Chiffre d'affaires hors taxes</i>	269 376	319 111	256 910	286 834	266 124
<i>b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	-20 527	28 602	1 386	13 399	16 644
<i>c) Impôt sur les bénéfices</i>		1 368		1 173	477
<i>d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	-20 527	27 234	1 386	12 226	16 167
<i>e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	-12 973	6 392	-9 753	558	6 950
<i>f) Montants des bénéfices distribués</i>					
<i>g) Participation des salariés</i>					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
<i>a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>					
<i>b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>					
<i>c) Dividende versé à chaque action</i>					
<u>IV - Personnel :</u>					
<i>a) Nombre de salariés</i>	1	1	1	1	1
<i>b) Montant de la masse salariale</i>	65 586	67 021	78 873	81 154	78 719
<i>c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)</i>	33 300	39 560	35 665	39 222	37 582

Observations complémentaires

AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection
TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euro

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
AN2V SERVICES	10 000	46 887	51	5 100	5 100			307 236	-22 404	
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic.										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

EspListeImmos

AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection

IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS - données comptables

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Compte 205000 / 280500 Concessions et droits similaires									
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Val. nette
0003 microsoft office 2019	31/01/2019	354,98		354,98	L 100,00	354,98		354,98	
Sous-total		354,98		354,98		354,98		354,98	

Compte 208100 / 280810 Mali de fusion sur actifs incorporels									
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Val. nette
0002 LEROUX site internet PIXEL	16/09/2012	1 918,00		1 918,00	L 33,33	1 918,00		1 918,00	
0003 LEROUX internet annuaire pixel	22/06/2012	1 400,00		1 400,00	L 33,33	1 400,00		1 400,00	
0005 HACHACHE creation site web	24/07/2020	2 500,00		2 500,00	L 33,33	2 500,00		2 500,00	
0006 PYCOFA webmastering site an2v	27/01/2021	2 015,00		2 015,00	L 33,33	2 015,00		2 015,00	
Sous-total		7 833,00		7 833,00		7 833,00		7 833,00	

Compte 208110 / 280811 Bases de données PO DO									
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Val. nette
0001 LASM BASE DE DONNEES PO-DO	31/12/2023	11 000,00		11 000,00	L 20,00	2 200,00	2 200,00	4 400,00	6 600,00
Sous-total		11 000,00		11 000,00		2 200,00	2 200,00	4 400,00	6 600,00

Compte 218200 / 281820 Materiel de transport									
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Val. nette
0004 AUDI A5	06/10/2023	16 000,00		16 000,00	L 25,00	4 944,44	4 000,00	8 944,44	7 055,56
Sous-total		16 000,00		16 000,00		4 944,44	4 000,00	8 944,44	7 055,56

Compte 218300 / 281830 Materiel de bureau et informatique									
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Val. nette
0009 imprimante HP laserjet	04/06/2016	498,34		498,34	L 33,33	498,34		498,34	
0011 Ecran Samsung S24D330	10/06/2017	115,83		115,83	L 33,33	115,83		115,83	
0012 FNAC appareil photo reflex nik	19/05/2018	816,66		816,66	L 33,33	816,66		816,66	
0014 DARTY mcbook apple pro 14	16/08/2024	1 832,50		1 832,50	L 33,33	229,06	610,83	839,89	992,61
Sous-total		3 263,33		3 263,33		1 659,89	610,83	2 270,72	992,61

AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection

IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS - données comptables

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Compte218400 / 281840		Mobilier									
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0004 mobilier occasion	01/01/2007	530,00		530,00	L 33,33	530,00		530,00			
Sous-total		530,00		530,00		530,00		530,00			

Compte261100 /		Actions									
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 Titres participation AN2V SERVICE	22/06/2011	1 000,00			N.A.0,00						1 000,00
0002 AN2V SAS augmentation capital	11/07/2013	4 100,00			N.A.0,00						4 100,00
Sous-total		5 100,00									5 100,00

Total général	44 081,31	38 981,31	17 522,31	6 810,83	24 333,14	19 748,17
---------------	-----------	-----------	-----------	----------	-----------	-----------

Liasse 26 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026

Désignation de l'entreprise :		AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection		1 1 2	
Adresse de l'entreprise		1 Quai Colbert - Bâtiment D 30240 LE GRAU-DU-ROI		Durée de l'exercice précédent *	
Numéro SIRET *		4 7 9 8 0 7 8 1 0 0 0 0 4 5		Néant ☐ *	
				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 5	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	355 355
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	18 833 12 233 6 600
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	19 793 11 745 8 048
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	CT	
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV	5 100 5 100
Créances rattachées à des participations		BB	BC		
Autres titres immobilisés		BD	BE		
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières *		BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	44 081 24 333 19 748	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	20 686 20 686
		Autres créances (3)	BZ	CA	21 887 21 887
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE	
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	7 944 7 944	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 763 2 763	
	TOTAL (III)	CJ	CK	53 280 53 280	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW		
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM		
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	97 361 24 333 73 028	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		(3) Part à plus d'un an : CR	
		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026

Désignation de l'entreprise		AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection		Néant	☐ *		
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....)			DA			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	8 229		
	Report à nouveau			DH	18 643		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(12 973)		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	13 898		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	8 764		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV			
	Instrument financier à terme			DI			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	16 784		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	16 562		
	Dettes fiscales et sociales			DY	17 019		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	59 130			
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation *			(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	73 028			
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Écart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	55 867		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	246 885	FH	22 492	FI	269 376	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	246 885	FK	22 492	FL	269 376	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions (9)					FP	14 365	
	Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI		
	Autres produits (1) (11)					FQ	240	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	283 981
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS
Variation de stock (marchandises)*						FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	178 892	
Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	2 790	
Salaires et traitements *						FY	65 586	
Cotisations sociales (10)						FZ	33 300	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} (14) \\ - \text{dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$					GA	6 811
			Sur actif circulant : dotations aux dépréciations *				GB	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						GD		
Autres charges (12)						GE	9 431	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	296 809	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(12 828)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	104
	Reprises sur dépréciations						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières						G2	
Total des produits financiers (V)						GP	104	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	249
	Différences négatives de change						GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	249	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(145)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(12 973)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection		Néant ☐ *		
				Exercice N		
Produits exceptionnels (7)		(VII)	HD			
Charges exceptionnelles (6bis - 6ter - 7)		(VIII)	HH			
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)			HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	284 085		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	297 058		
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)			HN	(12 973)		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IG		
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP		
			— Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles:		A8			
	Dont cotisations facultatives Madelin	A10	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2026

(Ne pas reporter le montant des centimes*)

Désignation de l'entreprise AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	19 188	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	16 000	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	3 793	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	19 793	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	5 100	8V		8W	
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV			
TOTAL IV				LQ	5 100	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	44 081	ØH		ØJ		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	19 188	IX	19 188	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	16 000	MR	16 000	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	3 793	MU	3 793	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	19 793	NI	19 793	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	5 100	ØZ	5 100
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	5 100	2H	5 100		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	44 081	ØM	44 081	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**5 bis****TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2026

Exercice N clos le 31 12 2025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2026

Désignation de l'entreprise AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développements	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE	10 388	PF	PG	PH
TOTAL I	RK	10 388	RM	RN	RO
Terrains	PI		PI	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II	QU	7 134	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	17 522	ØP	ØQ	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO	
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2026 : Etat préparatoire.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection		Néant ☐ *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 2026

Désignation de l'entreprise : AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	20 686		20 686						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 126		4 126					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	17 228		17 228						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	532		532						
	Charges constatées d'avance	VS	2 763		2 763						
	TOTAUX		VT	45 336	VU	45 336	VV				
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	8 764		5 501		3 263				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	16 562		16 562						
Personnel et comptes rattachés		8C	5 350		5 350						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 148		6 148						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	5 246		5 246						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	275		275						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	42 346	VZ	39 082		3 263				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	5 385	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : État préparatoire.

DGFIP N° 2058-A-SD 2026

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2026

Désignation de l'entreprise <u>AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	10 829
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	10 829
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	7 691
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne W1		▼ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	12 251	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserves légales – Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	6 392			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	OF	18 643			ZG	18 643				
				TOTAL II		ZH	18 643				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7					YQ					
	– Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	– Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance					YT	6 458				
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8				8 349	XQ	8 349				
	– Personnel extérieur à l'entreprise					YU					
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	102 919				
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES					ST	61 166				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	178 892				
						YW	547				
IMPÔTS ET TAXES	– CFE et CVAE					9Z	2 243				
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS					YX	2 790				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					YY	100 333				
TVA	– Montant de la TVA collectée					YZ	32 100				
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					ØB	68 030				
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2025) *					ØS					
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ZK		%			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZR	1				
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0					RG					
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RH					
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social					JQ					
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social					JR					
	Revenu brut social (si le montant est négatif) JS					10 829					
	Revenu brut social (si le montant est positif) JT										

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise : AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection Néant 3

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H ⑥
	À 19 %, ou 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2026

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2026

Désignation de l'entreprise: AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection		Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01/01/2025 et clos le: 31/12/2025		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	1,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	269 376
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
TOTAL 1		OX	269 376
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante		OH	240
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	240
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	7 933
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	170 959
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	9 431
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	188 323
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	81 293
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	81 293
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	269 376
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	1,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 5
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 5

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

SAGE Experts-comptables Janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N°2059-F-SD 2026



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122025

N° SIRET

4 7 9 8 0 7 8 1 0 0 0 0 4 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection

ADRESSE (voie)

1 Quai Colbert - Bâtiment D

CODE POSTAL

30240

VILLE

LE GRAU-DU-ROI

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0
Total des lignes P1 + P2	P5		Total des lignes P3 + P4	P6	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2026

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122025

N° SIRET

4 7 9 8 0 7 8 1 0 0 0 0 4 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection

ADRESSE (voie)

1 Quai Colbert - Bâtiment D

CODE POSTAL

30240

VILLE

LE GRAU-DU-ROI

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique	SAS	Dénomination	AN2V SERVICES	N° SIREN (si société établie en France)	533744587	% de détention	51,00
Adresse :	N° 1	Voie	Quai Colbert	Code Postal	30240	Commune	LE-GRAU-DU-ROI
						Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

SAGE Experts-comptables Janvier 2026 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

		N° 2065-SD 2026 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) <i>Timbre à date du service</i>	
IMPOT SUR LES SOCIETES			
Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025
Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal ☒	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection 1 Quai Colbert - Bâtiment D 30240 LE GRAU-DU-ROI			
SIRET	4 7 9 8 0 7 8 1 0 0 0 0 4 5	Mél : dominique.legrand@an2v.org	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Activités de sécurité privée		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit 10 829
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)
PV à long terme imposables à 15 %			
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Autres dispositifs
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Société d'investissement immobilier cotée
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) : Base d'imposition CA : Taux d'imposition			
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport (CTM) : Base d'imposition Taux d'imposition			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI ☒ NON ☐	Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE COALA
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
E.C. DE CAROLIS Sarl 4 rue Jacques Monod 69320 FEYZIN		Tél: 04.78.67.91.23	
ECF ☐	Prestataire :	Identité du déclarant:	
		Date : 19042026 Lieu : LE GRAU-DU-ROI	
		Qualité et nom du signataire : résident Dominique LEGRAND	
		Signature :	

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2026

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e				
							f				
							g				
							h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)				
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1				2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
							5	6	7	8	
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice							
				MVLT restant à reporter							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											



Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2026)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2025 ou exercice

Désignation de l'entreprise AN2V Association Nationale de la Vidéoprotection
Adresse 1 Quai Colbert - Bâtiment D 30240 LE GRAU-DU-ROI

du
au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	TRUFFERT Ariane Directrice générale				75 rue St Bernard 57000			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	64 297		1 440		65 737	10 910		76 647
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	64 297		1 440		65 737	10 910		76 647

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	188
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	188

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2025 . . (total col.9 + total col.10) 10	76 835	- de l'exercice . 2025 . . 10	
- de l'exercice précédent 10	70 857	- de l'exercice précédent 10	9 322

Nom et qualité du signataire Dominique LEGRAND

À LE GRAU-DU-ROI , le 19042026

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2026	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI		2464	
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)				
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice				
A- Règles de droit commun				
Charges financières nettes de l'exercice	a			
EBITDA fiscal de l'exercice	b			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)			
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé				
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d			
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e			
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f			
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h			
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report				
A- Suivi des charges financières nettes en report				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i			
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)			
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)			
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)			
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	l			
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2026	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(à souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imposé à 10 % 7b	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

CA18CHAPAY

AGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Page 46

